

EFFETS DE L'ISLAMOPHOBIE SUR L'EMPLOI AU QUÉBEC

Plaidoyer adressé au Comité sénatorial permanent

Des droits de la personne (RIDR)

pour leur étude sur

L'islamophobie au Canada

Novembre 2022

Rédigé par Samira Laouni,

Présidente-directrice du C.O.R. (Communication, ouverture, rapprochement interculturel
www.corapprochement.com)

Présidente, co-fondatrice de la SSM-MAW (Semaine de sensibilisation musulmane-
Muslim Awareness Week)

slaouni@corapprochement.com, 514-961-6859

Traduction en anglais par Samaa Elibyari, secrétaire de la SSM-MAW
(www.ssm-maw.com)

Ce texte a été soumis aux deux conseils d'administration du C.O.R. ainsi que de la SSM-MAW pour approbation le 1^{er} novembre 2022.



Table des matières

A- CONTEXTE

- Origine de l'islamophobie au Québec
- Effets négatifs sur l'accès à l'emploi

B- RÉALITÉS AU QUÉBEC

- Ligne de temps de 1994 à 2022 – Historique

C- PROPOSITIONS POUR LUTTER CONTRE L'ISLAMOPHOBIE

- À court et moyen terme
- À long terme

D- CONCLUSION

- Favoriser un accès équitable à l'emploi

Références

Denise Helly, professeure titulaire, INRS (Institut national de la recherche scientifique) [Entrevue sur la hausse des crimes haineux au Canada](#), avec Flavie Sauvageau, Radio-Canada à Québec, 2 août 2022

Maryse Potvin, sociologue et professeure titulaire en sociologie de l'éducation à l'Université du Québec à Montréal,

et **Mélanie Beauregard**, doctorante en sociologie à l'Université d'Ottawa «*L'attentat à la mosquée de Québec dans la presse écrite québécoise entre le 30 janvier et le 1er mars 2017*»,

EFFETS DE L'ISLAMOPHOBIE SUR L'EMPLOI AU QUÉBEC

À l'invitation du Comité sénatorial permanent des droits de la personne, nous, actifs sur le terrain depuis plus d'une décennie, présentons ce témoignage sur l'islamophobie au Québec et ses effets sur l'emploi.

A- CONTEXTE

Certains ont affirmé que le terme «islamophobie» n'était pas exact, car il s'agit de haine et non de peur. Or, la racine de la haine, c'est la peur.

Selon un sondage effectué en décembre 2016 par la firme internationale Ipsos MORI, les Canadiens ne croyaient qu'il y avait 17 % de musulmans au pays, alors qu'il y en avait en fait 3,2 %. Or, quand, au début de mes conférences, je pose la question, la surévaluation est parfois astronomique! Serait-elle un indice de la peur de l'Autre?

Dans le Canada, depuis le 11 septembre 2001, des projecteurs se sont dirigés sur des «extraterrestres» appelés musulmans. La première réaction au Québec à l'arrivée des premières femmes «hidjabées» a été la stupéfaction. En effet, des Québécois.e.s qui éprouvaient une gêne vis-à-vis ces nouveaux arrivants qu'ils percevaient différents, se sont sentis confortés, légitimés dans la peur de l'Autre. On sait que le malaise peut devenir un préjugé, le préjugé devenir de l'hostilité...

Comment juguler cette peur qui se transforme en islamophobie, c'est-à-dire en un racisme systémique qui cible les personnes musulmanes... ou même qu'on SUPPOSE musulmanes?

Autrefois, des Canadiens français, ne se sentant pas «maîtres chez eux», exprimaient leurs frustrations en déblatérant contre les Canadiens anglais, les Juifs - mais l'antisémitisme est devenu tabou, puis contre les Noirs - puis ce racisme est à son tour devenu tabou! Alors, maintenant, on peut crier contre les musulmans. L'expression de ce rejet, qui peut aller jusqu'à la haine, est devenue «presque» légitime à cause des médias sociaux.

En effet, nous croyons vraiment que l'usage abusif des médias sociaux - ou plus exactement l'impunité dont bénéficient leurs utilisateurs - mène à une rupture du tissu social. Pensons-y bien! C'est la première fois dans l'histoire de l'humanité que n'importe quel citoyen lambda a droit à la parole publique! L'enquête-choc avec Pénélope McQuade, réalisée par Hugo Latulippe en 2018, «*Troller les trolls*», plonge dans le monde qui se cache de l'autre côté de l'écran. On peut y entendre : «*Si ce type de plate-forme a démocratisé la parole, il a aussi révélé l'existence d'un terreau d'idées nauséabondes...*»

À cela s'ajoute le contexte marqué par les enjeux politico-identitaires au Québec, tel qu'on a pu le constater pendant la dernière campagne électorale. On a pris connaissance, par exemple, des propos islamophobes

d'une candidate du Parti Québécois à Ste-Rose, on a entendu les affirmations mensongères sur les immigrants par le ministre sortant de l'immigration et du travail, Jean Boulet : «...80% des immigrants s'en vont à Montréal, **ne travaillent pas**, ne parlent pas français, ou n'adhèrent pas aux valeurs de la société québécoise.»

Mais est-ce que ce ministre s'est demandé pourquoi, si c'est le cas, des immigrants ne travaillent pas?

A-t-il considéré la non-reconnaissance des diplômes, des qualifications, de l'expérience, en particulier par les ordres professionnels qui imposent des barrières quasi insurmontables?

A-t-il perçu les effets néfastes de la Loi 21 qui, en discriminant directement les femmes qui portent le hidjab, rend légitimes les préjugés contre toutes les personnes musulmanes... ou qu'on suppose musulmanes. Pour nous, obliger des femmes à porter le hidjab, ou l'interdire au travail, est également inacceptable.

A-t-il mesuré l'épaisseur du plafond de verre qui empêche l'ascension dans l'échelle professionnelle, non seulement pour les nouveaux arrivants, mais même pour la deuxième génération? En effet, deux recherches universitaires au Québec ont démontré la discrimination dans l'accès à l'emploi en fonction du nom de famille, surtout s'il est à consonance africaine ou arabe.

«Les enfants issus de l'immigration peinent davantage à percer le marché de l'emploi, bien qu'ils soient nettement plus instruits, constate une étude de Statistique Canada. Ces difficultés, qui affectent principalement les minorités visibles, illustrent comment les effets de la discrimination vécue par les nouveaux arrivants se perpétuent chez la deuxième génération, observe une spécialiste (Marie-Thérèse Chicha, titulaire de la Chaire en relations ethniques à l'Université de Montréal).» (Pierre-André Normandin, La Presse, 19 fév. 2019)

Cependant, en cette période de pénurie de main d'œuvre, extrême au Québec, chacun peut trouver «une job», mais un grand nombre d'immigrants, en particulier ceux étiquetés «musulmans», occupent des emplois sans aucun lien avec leurs qualifications, emplois dédaignés par la majorité des Québécois! En effet, selon Lia Lévesque (La Presse, 16 oct. 2022) : « Pendant cette période de 10 ans (2011-2021), la part des personnes immigrantes dans l'emploi total a augmenté, passant de 12,4 % en 2011 à 19,2 % en 2021.» Donc, « presque 1 emploi sur 5, sur le marché du travail (au Québec), est occupé par une personne immigrante actuellement ».

B - RÉALITÉS AU QUÉBEC

Ligne de temps - Historique

1994 On assiste à un premier débat autour du foulard islamique dans les écoles du Québec. L'ensemble de la population s'y est peu intéressé, croyant qu'il s'agissait d'un cas exceptionnel.

11 septembre 2001 Arrive la catastrophe mondiale! Chez nous, au Québec, on considère que ce fut le point de départ de l'intérêt des médias conventionnels pour les musulmans.

En particulier, des plateaux de télé ont organisé des débats autour des questions sur les musulman.e.s :

Par exemple, à TVA, Anne-Marie Dussault avait invité Omar Aktouf, Ahmed Skali, Carl Sharif El-Tobqui, (Américain) et Samira Laouni pour analyser les attentats du 11 septembre.

Elle nous questionnait comme si nous étions des spécialistes du terrorisme!

2° exemple : Lisa Frulla, à la télé de Radio-Canada, avait traité «des femmes battues en islam», en apportant strictement des exemples de l'Afghanistan. En arrière-plan des femmes en burka défilaient ... Les invitées étaient toutes des femmes : Leila Lesbet, Najat Bougaba, Rabia Naguib, et Samira Laouni.

Les deux journalistes ne semblaient pas comprendre qu'il risquait de s'ensuivre une essentialisation des musulmans, ainsi qu'une assimilation aux talibans.

C'est comme si nous, les Québécois.e.s musulmans, devons assumer la responsabilité des comportements de tous les musulmans du monde! Comme si nous pouvions expliquer et justifier tous ces actes, même les plus atroces!

2005 à 2007 La saga des accommodements raisonnables - Hérouxville

En 2005, la Commission des droits de la personne et de la jeunesse a présenté des ateliers de sensibilisation aux accommodements raisonnables pour faire cesser des discriminations fondées sur le handicap, la religion, l'âge ou tout autre motif interdit par la Charte.

En janvier 2007, le conseiller municipal Drouin, du petit village d'Hérouxville, a proposé un code de conduite destiné à d'ÉVENTUELS immigrants (il n'y en avait pas un seul à Hérouxville!). On y mentionnait, entre autres, qu'il était interdit de lapider les femmes, de les brûler vives ou de pratiquer l'excision sur elles!!!

Le gouvernement provincial a alors mis sur pied la Commission Bouchard-Taylor dans le but de faire prendre conscience du caractère raisonnable d'accommodements sur des bases culturelles ou religieuses dans une société plurielle. Cette commission s'est déplacée dans 16 régions du Québec. Malheureusement, la formule utilisée, malgré les efforts conjugués des deux présidents, a favorisé l'expression publique de la pire xénophobie d'une petite frange de la population, surtout dans les régions éloignées, où il n'y avait même pas d'immigrants. C'était le déclenchement d'une division sociale au Québec.

2011 à 2013 - la Charte des valeurs québécoises

Le titre complet était «*Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'État ainsi que l'égalité entre les femmes et les hommes et encadrant les demandes d'accommodement*» : on visait grand!

Le litige portait sur l'interdiction du port de signes religieux dans la fonction publique et parapublique, entendue dans son sens le plus large : il s'agissait non seulement des fonctionnaires, des enseignants, des professionnels de la santé, mais même des compagnies faisant affaire avec le gouvernement.

Cette fameuse Charte des valeurs..., nous considérons que c'est la charte des malheurs, car elle a provoqué une polarisation du débat, qui va en croissant.

En effet, l'annonce de ce projet de charte semble avoir permis l'expression de n'importe quelles opinions préconçues, sans connaître l'Autre. Ainsi, beaucoup d'employeurs privés y trouvaient une justification de refuser un emploi, en particulier aux musulmanes portant le hidjab.

Rappelons le «*Manifeste des Janette, aux femmes du Québec*» dans lequel Janette Bertrand, une icône historique du féminisme québécois, prétendait que le principe de l'égalité entre les sexes lui semblait compromis au nom de la liberté de religion. Un grand nombre de Québécoises très connues l'avaient signé, entre autres, Céline Dion, Julie Schneider...

Plusieurs études ont démontré, à ce moment-là, la montée d'une certaine extrême droite québécoise, qui s'est manifestée surtout dans les médias sociaux, ce qui a renforcé un sentiment de rejet, donc causé un repli communautaire de certains arabo-musulmans.

2014-2015 Boom de la guerre en Syrie - Daesh : radicalisation scandalisante de certains jeunes Québécois.e.s musulmans et arrivée massive de réfugiés syriens.

Les groupes d'extrême-droite ont poussé comme des champignons, particulièrement dans la région de Québec, quelques-uns plus dangereux que d'autres (comme la MEUTE, Soldats d'Odin, La Fédération des Québécois de souche, Justiciers du peuple, Pégidas, ...)

2017 Massacre à la grande Mosquée de Québec

Paradoxalement, la tragédie du 29 janvier 2017 avait provoqué une réaction générale de compassion et de soutien à travers tout le Québec. Lors de la Vigile, les rassemblements de dizaines de milliers de nos concitoyen.ne.s par un froid glacial nous avaient démontré une solidarité absolue, qui nous prouvait que le Québec est une terre d'accueil, de bienveillance et de respect.

Malheureusement, cette merveilleuse solidarité s'est effritée après seulement quelques semaines: les réseaux sociaux se sont enflammés davantage avec des propos haineux; le populisme s'est décomplexé, et les groupes d'extrême droite, auparavant discrets, sont sortis au grand jour.

2019 L'interdiction des signes religieux par la Loi 21 : Loi sur la laïcité de l'État

D'abord, nous affirmons haut et fort que la neutralité religieuse de l'État est une condition sine qua non d'une société juste. En effet, cette neutralité est essentielle pour ne pas favoriser ni défavoriser quelque croyance ou non-croyance que ce soit.

Mais nous affirmons aussi haut et fort que c'est l'état qui est laïque, et non l'individu.

Plusieurs commentateurs ont analysé que l'ambition excessive de la Charte des valeurs a permis l'acceptation de cette loi que le premier ministre Legault présentait comme «modérée». En effet, comme cette interdiction touchait moins de personnes que celle proposée dans la Charte des valeurs, bien des gens, sans être islamophobes, se sont dit que c'était un compromis acceptable, sans se mettre mentalement à la place de la personne exclue.

Selon la chercheuse Maryse Potvin, de l'UQAM, depuis le projet de Charte dite «des valeurs» en 2013, qui voulait interdire les signes religieux à tous les fonctionnaires, on constate *«plus de 60 % de croissance des propos haineux qui ont été rapportés par les autorités»*.

Le sondage publié en mars 2022 par l'Association d'études canadiennes (AEC), en collaboration avec Léger, auprès de 1828 Québécois.e.s mesure les impacts de la Loi 21 sur les communautés religieuses concernées. Aussi, il jette un éclairage révélateur au sujet de la prétention de ses promoteurs que cette Loi assurerait l'égalité des genres. Par exemple, un musulman peut prétendre à tout emploi et promotion alors que la musulmane qui porte le hidjab sera rejetée dans certains domaines d'emploi. Les femmes juives, musulmanes et sikhes ont majoritairement fait part de la dégradation de leur sentiment de sécurité dans les lieux publics. Aussi, plusieurs d'entre elles n'osent plus prendre la parole publiquement. Elles ressentent

une diminution évidente de leur importance vis-à-vis des hommes. Elles éprouvent une plus grande inquiétude au sujet de l'avenir de la nouvelle génération.

C - PROPOSITIONS POUR LUTTER CONTRE L'ISLAMOPHOBIE

Il y a eu, ici comme ailleurs au Canada, une augmentation des propos racistes, car des groupes - qu'on espère groupuscules - populistes de droite se sont de plus en plus exprimés, surtout grâce aux médias sociaux. Au Québec, les débats polarisés sur la laïcité, ou plus exactement sur les signes religieux, qui durent depuis des années, se sont centrés sur les musulmans, plus précisément sur les musulmanes.

Selon Statistiques Canada (mars 2022) : «*En 2020, les services de police canadiens ont déclaré 2 669 affaires de crimes motivés par la haine [...] Au cours de la première année de la pandémie, le nombre de crimes haineux déclarés par la police a augmenté de 37 %, [...]*» Mais le crime haineux est un événement rare, dont on peut croire qu'il est la pointe de l'iceberg constitué de la multitude de propos racistes, répandus surtout par les médias sociaux, mais aussi, d'une manière parfois sournoise, par les grands médias conventionnels.

Le tueur de la grande Mosquée de Québec a alimenté sa haine envers les musulmans par certains médias conventionnels, qui transmettaient des propos du Front national français et du président Trump, mais aussi par les médias sociaux qui colportaient des allégations anti immigration, comme l'atteste la chercheuse Maryse Potvin : « *Certains chroniqueurs y ont vu l'effet cumulatif de discours haineux en progression dans l'espace public et les médias, et leur instrumentalisation politique.* » Les médias sociaux, à cause d'utilisation d'algorithmes, font en sorte que leurs adeptes ne sont jamais exposés à une argumentation opposée à leurs préjugés.

À COURT ET MOYEN TERME

1. Améliorer la loi contre les propos haineux. Comprendons-nous bien : oui pour la liberté d'expression, mais en reconnaissant que celle-ci s'arrête là où elle touche la dignité d'une personne!

Il faut dans un premier temps faire connaître et surtout faire appliquer les dispositions du Code criminel concernant le libelle diffamatoire et l'incitation à la haine. Mais il faudra, le plus tôt possible, revoir en profondeur ces définitions des propos haineux pour que ce soit possible de les interdire plus efficacement, qu'ils soient diffusés par n'importe quelle méthode. (Nous espérons que les travaux de la chercheuse Denise Helly, de l'INRS, à ce sujet seront pris en compte.)

Pour les médias conventionnels, il faudrait soit que le Conseil de presse se dote de pouvoirs supplémentaires, peut-être coercitifs, soit qu'on crée un poste d'ombudsman, comme il en existe un à Radio-Canada, pour traiter des plaintes au sujet des normes et des pratiques journalistiques.

Ce serait impossible de surveiller efficacement les médias sociaux? Mais non! Le Canada a déjà un système de surveillance pour prévenir les actes terroristes. Utilisons-le pour stopper les propos haineux à l'encontre de qui que ce soit.

2. Former les corps policiers. Il faut une formation obligatoire, comportant des exemples réels, de tous les policiers au sujet des dispositions de la loi, afin que ceux-ci soient en mesure de recueillir et de bien formuler les plaintes des citoyens.

3. Mettre en place une «ligne verte» téléphonique (comme SOS Racisme) qui pourrait recueillir et répertorier les appels des citoyens victimes, mais surtout diriger ceux-ci vers les ressources adéquates : police, psychologue, Commission des droits de la personne, tribunal, etc.

4. Mettre en place un observatoire sur l'islamophobie. On pourrait s'inspirer du «Muslims in Canada Data Initiative (MICDI)». Le point de départ au Québec pourrait être la Semaine de découverte des musulmans (SSM-MAW).

À LONG TERME

5. Nous demandons que les politiciens de tous les paliers concluent un pacte de s'engager à ne jamais, même pour plaisanter, exprimer, ni tolérer, une quelconque atteinte envers quelque minorité que ce soit. Ils sont les représentants du peuple, de tout le peuple. Ils sont donc responsables du matériel publicitaire utilisé dans leurs campagnes électorales : discours, affiches, caricatures, etc. L'appareil des partis politiques a le devoir évident de procéder aux recherches nécessaires pour ne laisser passer aucun candidat susceptible d'émettre des propos racistes. Si jamais de tels propos sont émis, le chef de parti a le devoir absolu d'exclure immédiatement ce candidat.

Par exemple, lors de la dernière campagne électorale fédérale, quatre candidats du Bloc québécois auraient tenu ou partagé des propos anti-islam sur les médias sociaux. La candidate bloquiste dans la circonscription Marc-Aurèle Fortin, de Laval, où j'habite, a déclaré, entre autres, que les musulmanes qui portaient le foulard étaient «une honte pour le féminisme». Cependant, lors de la récente campagne provinciale, la plupart - mais pas tous - les candidats qui avaient déjà publié des propos islamophobes ont été expulsés par leurs partis politiques respectifs.

6. Nous suggérons de développer des dispositifs **assurant une représentation proportionnelle de la diversité** dans la fonction publique, dans les divers CA, etc. Il existe des mécanismes pour établir la parité des genres et l'équité salariale dans la fonction publique fédérale grâce à la Loi sur l'équité en matière d'emploi. Nous proposons que des amendements y soient apportés pour rendre obligatoire la représentation des diverses minorités selon leur ratio dans la population. Évidemment, Il faut que ce soit à compétence au moins égale! Cette obligation d'avoir une représentation proportionnelle impliquera probablement la nécessité de déployer des moyens hors du commun pour favoriser la formation de la jeunesse issue de milieux socio-économiquement défavorisés.

7. Il faut une **campagne publicitaire** pour sensibiliser le grand public. Elle devrait être ciblée sur l'acceptation de l'Autre, de tous les «autres» : personnes handicapées, LGBTQ+, autochtones, noires, asiatiques, juives, musulmanes, sikhes, etc. On pense d'abord à des «spots» pendant les bulletins de nouvelles dans les médias conventionnels. Ceux-ci présenteraient de quelles façons la diversité de la population est un apport évident pour notre économie et un facteur de richesse culturelle. On présenterait des travailleurs et travailleuses d'origines variées - donc évidemment aussi d'origine européenne - dans différents domaines d'emploi : ouvriers de la construction; employés de bureau; enseignants; chauffeurs d'autobus etc. On présenterait aussi des personnes qui se font remarquer par un apport particulier à notre société (un bon exemple est le documentaire Pluri'Elles par l'Institut F).

Évidemment, la publicité la plus efficace est celle qui n'en est pas une! Par exemple, à la rentrée des classes, on illustre les nouvelles à la télévision par les enfants dans les cours d'école avec leurs enseignants, les étudiants qui se dirigent vers le cégep et l'université. On souligne les nouvelles sur l'économie par des images de travailleurs d'usine ou de clients dans les commerces... Hé bien! il faut que la diversité réelle ne soit pas camouflée!

Mais il faut aussi éviter de propager des stéréotypes nuisibles. Par exemple, dans les séries dramatiques, surtout celles qui se veulent un reflet de la vie réelle actuelle, les auteurs doivent s'interroger sur les répercussions sociales de leur représentation, par exemple de musulman.e.s. Il y a eu des épisodes troublants de téléromans où le portrait de personnages musulmans était tendancieux et caricatural, car leur «musulmanité» semblait être leur seule caractéristique! Dans ce type d'émission, les personnages de n'importe quelle origine ne devraient pas être réduits à une représentation uni-dimensionnelle.

8. Il faudrait assurer **un financement récurrent aux projets de sensibilisation** dont on a pu prouver l'efficacité. En effet, les bailleurs de fonds insistent pour que les projets soumis soient «innovants» : c'est souvent un critère déterminant. Mais pourquoi un nouveau projet serait-il forcément préférable à celui dont l'utilité a déjà été démontrée?

CONCLUSION

Au Québec, dans une perspective interculturelle, notre but ultime est de concrétiser le vivre-ensemble. Mais comme nous ne pouvons pas nier l'existence de l'islamophobie, il faut d'abord renforcer les lois existantes concernant aussi bien les propos que les crimes haineux.

Mais il serait plus efficace de travailler en amont. Ainsi, de nombreuses mesures peuvent prévenir l'islamophobie en faisant tomber des préjugés à l'encontre des personnes musulmanes... ou considérées telles d'après leur origine ethnique ou leur nom.

Cela permettrait de favoriser un accès équitable au marché du travail, d'améliorer l'ascension dans la hiérarchie professionnelle et d'obtenir une représentation appropriée de la diversité.

Si nous travaillons de concert pour diminuer les préjugés et les stéréotypes à l'encontre de la diversité en général, mais plus particulièrement des musulman.e.s, nous parviendrons, ensemble, à améliorer l'accès à des emplois conformes aux compétences.